

## DEMANDE DE MANIFESTATION D'INTÉRÊTS (CONSULTANT INDIVIDUEL)

N° DMI/007/PFCGL-II/2018

REPUBLIQUE DU BURUNDI

**PROJET DE FACILITATION DU COMMERCE DANS LES PAYS DES GRANDS LACS, PHASE II**

**Avance de Préparation du Projet N° V1000**

Titre de la mission: **Responsable en Passation des Marchés du Projet de Facilitation du Commerce dans la région des Grands Lacs, phase 2 (PFCGL II)**

Numéro de référence (selon le plan de passation des marchés): **N°10-Services de Consultants**

La République du Burundi a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) une avance d'un montant équivalant à 1 000 000 dollars des Etats-Unis à titre de fonds de préparation (PPA) du **Projet de Facilitation du Commerce dans les pays des Grands Lacs phase 2 (PFCGL-II)** et a l'intention d'utiliser une partie du montant de cette avance pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **Responsable en passation de marchés du Projet de Facilitation du Commerce dans la région des Grands Lacs, phase 2 (PFCGL II)**.

Sous la supervision du Coordonnateur du projet, le Responsable en passation de marchés sera chargé d'effectuer des tâches spécifiques liées à la passation des marchés, sur base des dispositions de l'accord de don, du manuel des procédures, de ses versions révisées et du plan de passation des marchés.

Le démarrage de la mission est prévu dans la 2<sup>ème</sup> quinzaine du mois de février 2018 pour une durée d'un an. Le contrat est renouvelable après une évaluation des prestations du Consultant jugée satisfaisante.

Les termes de référence de la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous.

Le Projet de Facilitation du Commerce dans les pays des Grands Lacs invite maintenant les candidats éligibles («Consultants Individuels») à manifester leur intérêt à fournir les Services indiqués ci-dessus.

Les Consultants Intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services.

Profil du Candidat :

- Etre, soit titulaire d'un diplôme de Master (BAC + 5) dans le domaine de Sciences de gestion, de Droit, de l'Economie, d'Administration, Passation des marchés, d'Architecture, de Génie Civil ou l'équivalent ;
- Etre, soit titulaire d'un diplôme de licence (BAC+ 3 système français ou BAC + 4 système belge) dans les domaines cités ci-haut avec une expérience d'au moins dix (10) ans

- avoir une preuve de formation en Passation des Marchés ;
- avoir au minimum 5 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la passation des marchés;
- avoir au minimum 3 ans d'expérience professionnelle en matière de gestion et de passation des marchés de projets de développement et/ou organismes internationaux;
- avoir une connaissance des procédures nationales en matière de passation des marchés;
- avoir une bonne capacité de négociation des contrats de marchés au niveau national et international;
- avoir une bonne capacité d'analyse des besoins pour la planification des opérations de la passation des marchés;
- avoir une bonne capacité de résolution des problèmes liés à la passation des marchés publics;
- avoir une aptitude à travailler en équipe sous forte demande;
- avoir le sens de responsabilité, d'honnêteté et d'intégrité et éthique professionnelle les plus strictes;
- avoir un esprit d'initiative et une rigueur dans le traitement des dossiers ;
- avoir une maîtrise parfaite du français (parlé et écrit). La maîtrise de l'anglais est un atout.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés des Emprunteurs IPF de la Banque Mondiale, édition de Juillet 2016, exposant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de Sélection de Consultants Individuels par mise en concurrence ouverte énoncée dans le Règlement de Passation des Marchés. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau : de 09 heures à 12 heures et de 14 h 00 à 17 heures.

Les manifestations d'intérêt doivent être transmises par écrit à l'adresse ci-dessous (en personne, par la poste, par télécopieur ou par courriel) au plus tard **le 21/02/2018 à 17 h 00**.

**A l'Attention de Madame le Président du Comité Technique de Préparation du Projet de Facilitation du Commerce dans les pays des Grands Lacs Phase 2(PFCGL-II)**

**17, Immeuble SOCAR, jonction Bld de l'Indépendance et Avenue d'Italie**

**B.P. 1590 Bujumbura, BURUNDI**

**Tél : (257) 22 24 95 95, Fax : (257) 22 24 95 92**

**E-mail : [bizibeat@gmail.com](mailto:bizibeat@gmail.com); [ibatungwanayo@pfcgl2.bi](mailto:ibatungwanayo@pfcgl2.bi);**

**Avec copie : [pfcgl2@pfcgl2.bi](mailto:pfcgl2@pfcgl2.bi); [cniyokindi@pfcgl2.bi](mailto:cniyokindi@pfcgl2.bi)**